

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 10 juin 2021

Le dix juin deux mille vingt et un à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de Labergement-Sainte-Marie s'est réuni sous la présidence du Maire, Monsieur Ludovic MIROUDOT.

Etaient présents : Monsieur Ludovic MIROUDOT, Madame Angélique CHOUFFE, Monsieur Patrick THOMET, Madame Sophie VOEGLIN-LAMBERT, Monsieur Régis ROBBE, Madame Gaëlle SIMON, Madame Brigitte GARNACHE-CREUILLOT, Monsieur Bruno SERENA, Monsieur Daniel PASQUIER, Monsieur Didier PREVALET.

Excusés :

Monsieur Philippe TOURNIER a donné procuration à Madame Sophie VOEGLIN-LAMBERT.

Monsieur Mickaël MARGUIER a donné procuration à Monsieur Ludovic MIROUDOT.

Madame Marie-Hélène TRIMAILLE a donné procuration à Monsieur Daniel PASQUIER.

Madame Christiane FERRÉ a donné procuration à Madame Angélique CHOUFFE.

Madame Pascale FOULLE a donné procuration à Madame Brigitte GARNACHE-CREUILLOT.

Secrétaire de séance : Madame Angélique CHOUFFE

Modification ordre du jour :

Point à ajouter : - Transfert de la compétence PLUI à la CCLMHD
- Cartes avantages jeunes

1- Approbation du CR du 12 mai 2021

le compte rendu de la séance du 12 mai 2021 est approuvé.

12 « pour »

2 « contre »

2- PLUI : Plan local d'urbanisme Intercommunal

Cette compétence sera transférée d'office au 01/07/2021 sauf si les communes délibèrent.

Patrick Thomet, précise qu'à son avis, il serait souhaitable de raisonner à une plus grande échelle, afin d'avoir une cohérence d'ensemble. Point de vue que partage Gaëlle Simon, qui ajoute que l'impact est important sur l'environnement. Le conseil, après en avoir débattu, décide par 14 voix et 1 abstention de ne pas transférer cette compétence à la CCLMHD.

3- Cartes avantages jeunes.

Chaque année la commune offre la carte avantages jeunes aux habitants de Labergement Ste Marie agés de 8 à 20 ans. Le conseil décide de reconduire cette mesure pour l'année scolaire 2021-2022.

4- Batiment 2 grande rue : Bail commercial de location

Après prise de contact avec l'étude de Me Ester Arbelet, notaire à Pontarlier, l'établissement du bail commercial de location est en cours de rédaction. En attendant que celui-ci soit effectif, le maire propose d'établir une convention précaire d'occupation du domaine public dans les mêmes termes que le bail commercial à venir avec un loyer de 700 €, à compter du 1^{er} juin 2021. Le conseil, décide d'établir cette convention d'occupation et donne pouvoir au maire pour effectuer les démarches.

3 « contre »

12 « pour »

5- Avenants travaux mairie

Des ajustements par avenants sont nécessaires pour les travaux de la mairie

- AVENANT 05 LOT 02 : + 4 625.40 HT : Installation Bungalows - vestiaires
- AVENANT 06 LOT 02 : + 3 303.24 HT : Terrassement mur béton
- AVENANT 02 LOT 03 : - 1 104.80 HT : Reprise terrasse parvis de l'église
- AVENANT 01 LOT 04 : - 1 305.60 HT : Etanchéité bordures béton
- AVENANT 01 LOT 05 : - 14 381.00 HT : Suppression placards poignées miroirs.
- AVENANT 02 LOT 09 : - 4 793.07 € HT : Luminaires indirects sur tablettes de fenêtres

pour un total de -13 655.83 € H.T

Voté à l'unanimité

6- Cessions de terrains

- M et Mme DROZ-VINCENT

Mr Droz-Vincent avait sollicité la commune pour l'acquisition d'une bande de terrain rue du rondeau. Après bornage, la surface à cédée s'élève à 150 m² au tarif de 40 € (/m² prix du terrain d'aisance). Frais d'acte et de bornage à la charge de l'aquéreur.

Voté à l'unanimité

- Gaec des Auges.

M. MARTIN avait sollicité la commune pour la vente d'une bande de terrain jouxtant sa propriété. Après bornage, la surface à cédée s'élève à 1251 m² au tarif de 12 €/m². Le conseil précuise que cette cession est en zone non aédificaendi.

Frais d'acte et de bornage à la charge de l'aquéreur.

Voté à l'unanimité

- Perimètre de Protection Immédiat les auges : La barrière sera posée semaine 38

- Echange THOMET/ COMMUNE

Il est envisagé la création de 9 places de parking « ever green » chemin de la cité pour permettre le stationnement à proximité des commerces, ainsi qu'un espace de 200 m² de jardin partagé. Pour ce faire, Il est envisagé un échange de terrain entre la commune et l'indivision THOMET. Didier Prévalet précise que la norme pour les jardins partagés est établie à 50 m² par personne. Ce dossier ferra l'objet d'une commission prochainement.

7- Travaux citerne « Blonay » et défrichage pâture « Boissaude »

Intervention de Sébastien FOLLET, technicien ONF, qui présente le projet.

Ce projet consiste en la réouverture du milieu pour redonner du pâturage et remise en état d'une citerne « la Blonay » édifinée en 1987.

Sur 9 hectares, 1 hectare sera traité par arrachage des buissons (noisetiers, aubépines) en zone Natura 2000.

Des devis ont été demandé par l'ONF Les propositions reçues par l'ONF sont les suivantes :

- Entreprise LONCHAMP 2 900 € : Buissonnage
3 150 € HT broyeur et remise en état

- Réfection de la citerne

THIONNET : Réfection du toit 20 389.20 € HT

PODICO : Maçonnerie 10 026.00 € HT

Etanchéité 6 150.00 € HT

NICOLET : Accès 490.00 € HT

A ces propositions s'ajoutent les prestations ONF

Frais de montage de dossier : 975 €

Maitrise d'œuvre : 3 225 € HT

Une subvention de 40 % au titre du FEDER est attendue pour environ 18 000 €, ce qui laisserait un reste à charge pour la commune d'environ 29 000 € HT.

Ces travaux sont prévus à l'automne 2021.

Le conseil se rendra sur place au printemps 2022.

8- Espace « les Vallières » : Pose de panneaux photovoltaïques

Un projet d'installation de panneaux photovoltaïques sur le toit du complexe avait été abordé.

M le Maire propose que l'installation soit à la charge du SIEL avec un contrat de rémunération sur la production et une possibilité de rachat dans les 4 ou 5 ans suivants. Cela éviterait un investissement de 80 000 € dans l'immédiat et permettrait une réalisation plus rapide que si le dossier est porté par la commune.

M Pierre-Albert VIONNET, directeur du SIEL prend la parole. Il précise que le syndicat investit et reverse une retribution de 5 cts du KWH produit.

Deux projets similaire sont déjà implantés à Rochejean et Métabief.

Il précise qu'il n'y a pas de tarif pour le rachat à ce jour, que les panneaux sont garantis 35 ans, que le rendement estimé pour 417 m² est de 74 kwh. La pente d'inclinaison doit être de 30 ° et les dimensions d'un panneau sont de 1.6 m²

A la question de Daniel Pasquier qui demande des précisions sur les assurances, il est répondu que le Syndicat assure les travaux et les panneaux solaires. A charge pour la commune d'assurer le bâtiment. Dans le contexte actuel, l'approvisionnement en matériaux étant difficile, le délai de réalisation sera en conséquence.

Voté à l'unanimité

9- Vidéo surveillance : Choix de l'entreprise .

Dans un premier temps, le maire propose la mise en place d'un système de vidéo surveillance sur le territoire communal.

3 « contre »

12 « pour »

Dans un deuxième temps, M le Maire fait part, au conseil, des deux entreprises qui ont fait une proposition.

- Micro one line : 11 caméras reliées à un boîtier répéteur avec possibilité d'ajouter jusqu'à 24 caméras (soit 35 au total) prenant en photo la plaque, la calandre ainsi que le véhicule. Pas de contrat de maintenance. Montant 17 000 € HT (Contact pris auprès du maire de la commune de La Cluse et Mijoux qui est équipée du dispositif et qui en est très satisfait).
 - Jet un œil : 11 caméras équipées de trois boîtiers avec carte SIM indépendante reliées par pont radio. Contrat de maintenance en sus : + 10 % Montant 28 235 € HT
- Le conseil, après avoir voté, décide
- De retenir la société « Micro one line » pour un montant de 17 000 € HT, sous réserve d'une proposition de contrat de maintenance.

4 « contre »

11 « pour »

10- Demande de dérogation scolaire :

- Concernant une précédente demande de dérogation, sur un autre département, M le maire informe le conseil que la totalité des frais de scolarité pour les 2 enfants sera prise en charge par la CCLMHD. Le conseil accepte cette dérogation

Vote à l'unanimité

- Une autre famille a sollicité la communauté de communes pour une demande de dérogation pour leur enfant, actuellement scolarisée à l'école de Oye-et-Pallet en CE2. Ils souhaitent que l'enfant reste scolarisée dans la même école pour le 3^e cycle de sa scolarité.

Cette demande est ajournée et fera l'objet d'une décision au prochain conseil..

11- Collège Sainte Jeanne Antide : Demande de participation financière.

Le collège Ste Jeanne Antide sollicite la commune pour une participation financière au voyage de fin d'année à hauteur de :

-11 € pour 19 élèves de CE2- CM1- CM2

-15 € pour 30 élèves de maternelle- CP – CE1

Soit une participation totale de 659 €.

M Pasquier précise qu'une délibération avait été prise en 2010 pour ce type de participation.

Aux vues de la délibération, la participation s'élève à 25 % du coût global du voyage avec un plafond porté à 40 € par enfant résidant à Labergement Ste Marie.

2 « abstention »

13 « pour »

12- Caves Jacquot : Renouvellement du bail commercial.

Le bail commercial consenti aux « caves Jacquot » arrive à expiration le 30 septembre 2021.

Le conseil accepte ce renouvellement aux mêmes conditions que le précédent bail, avec un loyer de 659 €.

Voté à l'unanimité

13- Mise en place d'un marché hebdomadaire.

Le principe de création d'un marché hebdomadaire circuit court et producteurs locaux le samedi, qui se tiendrait sur la place du village à été validé lors de la séance du 11 mars 2021 M le Maire expose les modalités de mise en œuvre.

- Placement : Dans un premier temps, effectué par les adjoints à tour de rôle. Sur réservation par mail ou sur place
- Régie simple, par arrêté, sans indemnités de régie pour les adjoints.
- Début : 03/07/2021. Sauf les 14 juillet en raison de la manifestation des feux d'artifices.

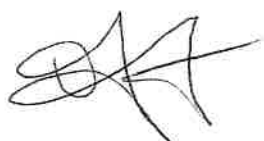
Voté à l'unanimité

14- Questions diverses.

- A) – Complexe : Les câbles RG45 sont bien installés mais ne sont pas raccordés. L'installation d'une baie de brassage est nécessaire pour un montant de 1200 €. HT
Les spots leds (300 unités) seront changés au fur et à mesure de leur extinction étant donné le coût de l'unité compris entre 90 et 130 € HT
- B) _ Tarifs de la salle des fêtes 2022. Une commission se réunira prochainement pour l'élaboration de nouveaux tarifs simplifiés.
- C) – Association semons l'espoir : Remerciement pour la subvention communale 2021 d'un montant de 311 € issue de la recette de la vente des sapins de Noël.
- D) _ Cimetière : Reprise des sépultures en terrain commun.
La législation funéraire évolue. Il est nécessaire de réorganiser le cimetière.
Daniel Pasquier précise qu'une procédure avait été débutée il y a au moins 20 ans, sans qu'une suite y soit donnée. La question fera l'objet d'une prochaine séance après recherche des éléments.
- E) _ Emplacement manège A Cuby : Demande d'installation pour juillet 2021
- F) _ Bistrot Laberge : Mise à disposition d'une terrasse : 4 tables en contre bas 3 x 8 ml, ceci afin de faire patienter les clients entre les services.
- G) _ Changement Chaudière de la poste : Changement envisagé pour du granulé bois.
Etude d'une subvention CEE (certificat d'économie d'énergie) en cours.
- H) Traitement des Déchets : Valorisation et quantité traitée + prix sont consultables en mairie.
Le sujet des plantes invasives a été abordé. Bruno Serena et Régis Robbe interviennent régulièrement pour éradiquer la Renoué du Japon par arrachage ou tonte (si arrachage pas possible). Il est envisagé des interventions en période lunaire favorable, avec reconnaissance et conseil d'arrachage par Bruno Serena. Renseignements en mairie.
- I) Une modification des commissions communales a été suggérée. Un Projet sera envoyé aux conseillers avant la prochaine séance de conseil.
- J) Marquage parking mairie n'a pu être réalisé en raison de la pluie. En cours.
- K) Rénovation église : Me Lambert demande à M Pasquier des précisions sur ce dossier. Il précise qu'une nouvelle convention, bi partie entre la commune et les mécènes, est en cours d'élaboration. La fondation du patrimoine doit également faire une proposition de conventionnement pour la mise à disposition des fonds. M le Maire reprendra contact prochainement avec les différents intervenants dans ce dossier.

Séance levée à 21h40

La secrétaire de séance,
Angélique CHOUFFE



LE MAIRE,
Ludovic MIROUDOT

